



Siège Social : Brayes, 21 chemin le travers
12300 Saint-Santin

Téléphone : 0565640791
Télécopie : 0565640796
e.mail : sarl.gratacap@orange.fr

SARL au capital de 700 000€
R.C. RODEZ B 394 220 370
Dom. Banc. C.R.C.A. DECAZEVILLE 00032134020
N° siret :394220370 00024
N° TVA intra : FR68394220370

Facture N° FC_045390

DATE	CLIENT	PAGE
12/07/2025	15347	Page 1 / 1

SCIC SA LA VINADIE

30-35 BIS ALLEES VICTOR HUGO

46100 FIGEAC

REFERENCE	DESIGNATION	Quantité	Prix Brut H.T	Montant H.T	TVA
NF203	Duplicata 1 du 17/10/2025 11:10:10 par ALEXIA, Bon de livraison client : BC_098239 : : 12/06/25				
SPA23513	AGR. CROISILLON 32X76MM	1	20,00	20,00	8
SPA6253	MACHOIRE 35.18.06	1	82,84	82,84	8
SPA6058	MACHOIRE V.R.221000	1	52,20	52,20	8
SPA2449	CROISILLON 30.2X92MM	1	37,67	37,67	8

CONDITIONS DE REGLEMENT			
N°	MONTANT	MODE	ECHEANCE
1	231,25	Chèque	12/07/25
Chèque à réception de facture			

BASES HT		% TVA	MT TVA
8	192,71	20,00%	38,54

TOTAL H.T.	192,71
TOTAL TVA	38,54
TOTAL TTC	231,25
ACOMPTE	0,00

NET A PAYER :

231,25 EUR

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - IBAN : FR76 1120 6000 2900 0321 3402 005 - AGRIFRPP812

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix,
en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou
les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de SARL GRATACAP

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture :
une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.